

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASINEXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 18 juin (18/06/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS:M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**,**ÉTAIENT REPRESENTES :**Mme Maryse BAULU (représentée par Madame Christine HEMERY), **Adjoint**,M. Gérard CAYLA (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), **Conseillers Municipaux**.**ÉTAIENT ABSENTS :**M. Fernand RODRIGUEZ, M. Aïzen ABOUA, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.**ÉTAIENT EXCUSES :**Mme Pierrette ESQUIEU, M. Daniel CALVI, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

24 – 18 juin 2020

24. Subvention aux associations – domaine social 2020

Rapporteur : Mme GARRIGUES.

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission des Finances du 3 juin 2020,

Considérant les demandes respectives de chaque association,

Considérant la nature des projets de chaque association qui présente un intérêt public.

**Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les subventions de fonctionnement aux associations dont le nom figure ci-dessous.

Nom des associations	Montant 2019	Montant 2020
ASSOCIATIONS DOMAINE SOCIAL		
ADAPEI ASSOCIATION	1 000 €	0 €
ADIL ASSO. 82 D D E	470 €	470 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	845 €	850 €
ASSOCIATION DES PARENTS DE PERSONNES HANDICAPEES		1 000 €
CIDFF 82	Contrat ville	Contrat de ville
	1 000 €	1 000 € + 4 000 € (exceptionnel : achat de matériel pour production de masques pour la population fragile après la crise sanitaire)
COMITE CROIX ROUGE FRANCAISE		
MOISSAC SOLIDARITE ASSOCIATION ESCALE CONFLUENCE	16 500 € Votés au conseil municipal de février	16 500 € Convention 2018/2020
SECOURS CATHOLIQUE	1 000 €	1 000 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	1 000 €	1 000 €
TREMLIN SANTE	470 €	470 €
TOTAL	22 285 €	26 290 €

Pour copie conforme
Moissac le 19 juin 2020
Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :